

COMPOSITION DU CONSEIL ECOLE COLLEGE 2020-2021

Sa composition, ses missions

Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège (ou son adjoint) et par l'IEN chargé de la circonscription du premier degré (ou le représentant qu'il désigne) dont dépendent les écoles du secteur.

Le nombre de membres siégeant au conseil est laissé à l'appréciation du principal et de l'IEN qui s'assurent d'une composition équilibrée entre le premier et le second degré. Cette volonté de parité vise à stimuler les échanges et actions inter degrés. Il revient aux chefs d'établissement et aux IEN de prévoir une composition apte à représenter au mieux l'école et le collège dont ils ont la charge. Tous les membres possibles du conseil école-collège ne sont pas cités dans l'article D. 401-2 du code de l'éducation, afin de s'adapter à la très grande diversité des organisations scolaires selon les territoires. Sont concernés notamment les directeurs d'école, l'adjoint au chef d'établissement.

Le principal et l'IEN veillent toutefois à ce que le nombre de participants n'obère pas le fonctionnement du conseil.

Présidence :

- IEN
- Proviseur

Membres premier degré :

Titulaires	Suppléants
Directrice : ECALLE Véronique	
Cycle 1 : BOUILLET Aude	
Cycle 2 : NGUYEN DUY Mai Anh	NARVAEZ Roxane
Cycle 3 : MARY Yannick	LAURENT Eve

Membres second degré :

Titulaires	Suppléants
CPE : ALFONSI Pierre Paul	THARREAU Yannick
Math : GIORDANO Fabrice	
Lettres : GIARD Fabien	
Langues : LAPAUW François/NGUYEN DUY Caroline	
Education musicale/artistique : DUCOS Sarah	
EPS : ALBAGLI Julie	EGO Benoît
Hist et Géo : RIDEL Cédric	FLOQUET DO Valérie